

## Règlement interieur - Alternance Master 2 – BESIGN The Sustainable Design School “Designer en Innovation Durable” - 2024/2025

Certification RNCP Niveau 7 – Fiche RNCP34473 enregistrée le 02/03/2020 par The Sustainable Design School.

**Rentrée** : Septembre 2025

**Prérequis** : Avoir validé le Master 1 Designer en Innovation Durable en formation initiale chez BESIGN The Sustainable Design School (délibération en contrôle continu et par suite d'un conseil de classe)

**Durée** : 1 an

**Langue des cours** : Anglais / Français

**Modalités d'accès** : À la suite du Master 1, un rendez-vous avec la direction académique définira la possibilité et la viabilité de l'accès à l'alternance en Master 2. La décision est donnée directement à la fin de l'entretien.

**Délais d'accès** : Avant le début des cours : septembre 2025

**Tarifs** : 10.000 euros pour les ressortissants européens – 11.000 euros pour les ressortissants non-européens

**Objectifs** :

- Développer et finaliser les différents livrables par une mise au point formelle, technique et artistique pour enrichir le dossier projet final.
- Présenter, argumenter, en français et en anglais, le dossier projet final, par une mise en scène répondant aux attentes du client.
- Organiser un projet par le biais d'un rétroplanning pour assurer son suivi et sa conformité.
- Appliquer la méthodologie de gestion de projet adéquate permettant de définir, conduire, coordonner les moyens humains et matériels pour finaliser le projet en ayant respecté les délais, le budget, la qualité et en mesurant les risques éventuels.
- Relever et apprécier les aspects déontologiques, juridiques et réglementaires liés au projet afin de sécuriser son cadre légal et sa faisabilité.
- Choisir, associer, animer et gérer des acteurs de compétences différentes autour de la réalisation du projet de design dans le but de mutualiser celles-ci.
- Transmettre ses connaissances aux autres membres ainsi que d'écouter l'équipe durant le projet afin de maximiser la pertinence des solutions résultantes.
- Communiquer en anglais avec les différents acteurs internes et externes d'un projet grâce à la maîtrise de la langue pour privilégier une communication internationale.
- Adapter et intégrer les notions et compétences acquises de l'innovation durable dans le projet design.

**Méthodes mobilisées** :

-Le Master 2 sera constitué de cours de suivi et de perfectionnement par des membres de l'académie de BESIGN ainsi que des professionnelles qui permettront de répondre aux objectifs ainsi qu'à la demande des différents livrables.

-De 4 Jalons constitués de membre de l'académie et de professionnelles pour juger de l'avancer générale du mémoire, de la soutenance, du rapport d'alternance ainsi que le niveau d'anglais du bénéficiaire

- d'un jury respectant les demandes à la fiche RNCP34473 qui jugeront du mémoire ainsi que de la soutenance de diplôme

BESIGN met à sa disposition l'entièreté de ses locaux et de son matériel pour les bénéficiaires.

BESIGN Prévoit un budget de 230 euros maximum par bénéficiaires pour la confection des outils de présentation de ceux-ci

**Modalités d'évaluations** :

- 1 mémoire de 50 pages (en français ou en anglais) sur un projet design et d'innovation durable (qui est évalué par un jury) qui équivaut à 20 ETCS
- 1 Soutenance de projet comprenant une présentation de 1 h + une maquette + des kakémonos (qui est évalué par le même jury que celui des mémoires) qui équivaut à 20 ETCS
- L'obtention durant l'année universitaire 2024-2025 du TOEIC avec un minimum de 800 points

- Un rapport d'alternance à délivrer avant la fin d'année universitaire 2024-2025 qui équivaut à 20 ECTS

**Accessibilité handicapée :** Condition d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap : Pour toutes questions, contacter Amandine Juglaret, - Référent Handicap BESIGN School [amandine.juglaret@besignschool.com](mailto:amandine.juglaret@besignschool.com) – 0493971159

**Modalités d'aménagement de la présentation à l'examen de soutenance pour les personnes en situation d'handicap :**

-Les personnes en situation d'handicap physique bénéficient d'un aménagement d'une salle de présentation en rez-de-chaussée de l'établissement, d'une aide à la mise en place des livrables de présentation ainsi que d'un tiers temps à la présentation de leur soutenance. En cas de tous autres handicaps merci de contacter notre référent handicap (voir Accessibilité handicapé).

**Déroulement de l'année de master 2 du diplôme de « Designer en innovation durable », reconnu par l'Etat français au niveau 7 :**

La période de diplôme comprend :

- La rédaction d'un mémoire écrit, initiée en M1 et réalisé début M2;
- La réalisation d'un projet de design et d'innovation durable, en M2, de début octobre à fin avril.
- Une présentation/soutenance du mémoire et du projet devant un jury de professionnels, fixée au 24 avril 2025 ;
- Une présence réelle et effective, à la journée professionnelle et à la journée portes ouvertes suivant la soutenance ;
- Le démontage du stand et de la mise en sécurité des éléments de présentation (affichage et maquettes) ;
- Un stage professionnel diplômant en France ou à l'international de 6 mois minimum avant la fin de l'année calendaire
- Une cérémonie de remise du diplôme prévue l'année suivante fin avril ;

**Le mémoire :** Il faut entendre « mémoire » au sens universitaire :

Il répond à une problématique à travers un raisonnement logique, argumenté, basé sur une réflexion posée, censée valider, ou non, les hypothèses formulées. Il se présente sous la forme classique introduction-développement-conclusion et peut s'appuyer sur un travail de terrain : entretiens, observations, observations participantes... ou rester théorique et s'appliquer à faire le point sur un débat en rapportant, comparant et dépassant les thèses de plusieurs auteurs ou en les appliquant à un cas particulier.

Ce travail consiste à développer une recherche et une analyse dans un univers particulier déterminé par l'étudiant et accepté par la direction pédagogique de BESIGN The Sustainable Design School. La conclusion permet de dégager des pistes pour la définition d'une problématique d'action (question qui est à résoudre dans le projet de design et d'innovation durable qui constitue la phase suivante).

Nota : Il y a donc deux problématiques dans le processus diplômant :

- celle du mémoire qui est une problématique de réflexion :

C'est à dire l'énoncé d'une question complexe, répondant à des attendus qui citent des faits concrets et avérés, analysés et décrits de façon neutre tout au long du mémoire. La rédaction finale du mémoire comprend **50 à 100 pages écrites en caractère 12, interligne 1, 40 lignes par page.**

Le mémoire peut prendre la forme d'un document/livre écrit et largement illustré, et/ou la forme d'un document audio-visuel, dont le synopsis est construit à partir de l'écrit initial.

**Besign School prend en charge** la duplication des éléments du mémoire (document écrit et/ou vidéo) en **10 exemplaires** pour les besoins du jury et de la mémoire archivée de l'institution de formation.

Rappel du premier alinéa de l'article 4 du règlement intérieur :

- Selon le code de la propriété intellectuelle, version consolidée au 1er Juillet 2014, le plagiat et l'emprunt sauvage constituent des délits passibles des tribunaux correctionnels. C'est pourquoi toute image (dessin, photographie) extraits musicaux, citations d'auteur, même si elles sont disponibles et libres de droit sur internet, **doivent clairement être référencées et identifiées** dans tous les travaux requis par les enseignants. Les modalités de cette identification et des ces emprunts sont établis par les enseignants, lorsqu'ils fournissent des travaux à exécuter. Le non-respect de ces règles entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de l'étudiant, sans présumer des poursuites judiciaires civiles.

A ce titre le responsable du diplôme et la direction de l'école BESIGN School sont fondés, preuves à l'appui, à

demande l'exclusion définitive du fautif selon l'article 11 du règlement intérieur, et de même, sans préjuger des poursuites que la direction de BESIGN School est en droit d'intenter devant les juridictions compétentes.

- celle du projet qui est une problématique d'action :

Le projet : le projet de design et d'innovation durable du diplôme est la résolution de la problématique posée en conclusion du mémoire. Il consiste à dérouler une étude complète de design en démontrant sa capacité à mettre en œuvre toutes les étapes de la conception : recherche, analyse, synthèse, créativité, choix conceptuels, matérialisation de l'idée retenue, scénario, développement formel, maquettage réel et/ou virtuel, argumentation, communication.

#### **Le directeur de mémoire et le directeur de projet :**

Il est nécessaire et obligatoire que chaque étudiant le /les trouve en dehors du corps des enseignants de BESIGN School, et en dehors de la corporation des designers. La même personne peut assurer les deux fonctions.

Les directeurs de mémoire et de projet sont des spécialistes de la thématique développée dès le travail écrit. Leurs rôles consistent à assister l'étudiant dans la progression de son travail.

Leurs présences sont fortement recommandées lors de la soutenance. Tels des avocats, ils défendent la démarche qu'ils ont encadrée. Ils siègent avec voix consultatives lors de la délibération. Ils ne sont donc pas membres du jury et ne participent pas au vote qui clôt la délibération.

Ces rôles ne doivent pas être confondus avec celui du « responsable institutionnel » du diplôme, le responsable du suivi de diplôme de BESIGN School (L. Bouzige) qui valide le projet et le mémoire pour accéder à la soutenance devant le jury.

**Binôme :** BESIGN School encourage fortement la réalisation du projet de diplôme en binôme. En effet, cette approche est le reflet de la démarche transversale de l'innovation idéale. On démontre ainsi sa capacité à démultiplier les idées et les solutions, et la valorisation d'un travail en équipe qui est dans le principe même du rôle du designer.

**Le stage (ou alternance) :** le stage est diplômant. Il est défini par une convention de stage, signé entre BESIGN, l'entreprise et l'étudiant. Deux éléments le valident : un rapport de stage en format papier est impérativement remis à BESIGN School par l'étudiant dans le mois suivant la date de fin du stage. Une fiche d'évaluation du stage est fournie par l'entreprise avant la fin du stage. La direction du lieu de stage est fondée à demander de suivre un canevas de rapport qui peut être normé pour ses besoins d'études internes ou d'archivage... auquel cas cette règle est clairement explicitée dans la convention.

**Le TOEIC :** le passage du TOEIC, Test of English for International Communication, est un élément complémentaire et obligatoire pour l'obtention du diplôme. Il est préparé (formation et tests blancs) et la présentation à un examen est prise en charge par BESIGN School. L'examen se déroule au minimum un mois avant la présentation/soutenance du diplôme. Un score minimum de 850 est obligatoire pour permettre l'obtention du diplôme. Si ce score n'est pas obtenu, l'étudiant doit entreprendre des démarches personnelles pour compléter sa formation au TOEIC et repasser l'examen à ses frais.

**Le portfolio :** Le portfolio est l'outil de représentation du designer, de sa personnalité et de ses compétences. Il est l'illustration d'un discours de présentation personnelle sur le parcours, la vision, les valeurs et la philosophie du designer. Il est présenté au jury de soutenance de diplôme.

**Le stage doit obligatoirement débuter début juillet au plus tard et avoir été effectué pour l'obtention et la délivrance du diplôme.**

#### **Échéancier :**

-Fin 2<sup>ème</sup> semestre de M1 : dépôt des thématiques.

- Été suivant : proposition de plan, structuration de la problématique. La problématique est à valider au plus tard la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée

• **JALON 0 :**

- validation écrit, pistes projets. Voir ci-dessous en « nota », les modalités et les membres de la commission.
  - présentation visuelle de 10 pistes minimum illustrées de 10 dessins minimum pour chaque piste du projet.
  - date limite de dépôt du texte rédigé sans mise en page factuelle, mais avec toutes les références et la bibliographie ;
  - du résumé en français et en anglais ;
  - des projets de maquettes de première et quatrième de couverture ; le logo de Besign School doit apparaître en première de couverture, une synthèse en page 4.
- Mi-septembre, retour :
- des mémoires corrigés et des observations pour intégration avant le dépôt définitif ;
  - du résumé en anglais corrigé.

• **JALON 1 :**

Date limite de dépôt des mémoires rédigés dans leur mise en page factuelle, avec illustrations, pour impression et « validation projet » > Soutenance de 10 minutes qui comporte :

- la présentation de plusieurs axes de projets possibles ;
- la problématique définitive du sujet de diplôme (une phrase) ;
- un résumé expliquant l'univers et le sujet du projet (une page en français) ;
- toute l'étude documentaire et les recherches, les analyses préliminaires, les articles de presse, les ouvrages divers ayant aidé la rédaction du mémoire et devant servir au projet ;
- le planning prévisionnel de l'étude jusqu'à l'échéance de la soutenance ;
- une liste de directeurs de projet potentiels (experts extérieurs à Besign) : noms, fonctions et coordonnées
- l'état d'avancement des carnets de voyage (carnet journalier d'observations, de réflexion, de prise de rendez-vous, de compte-rendu d'entretien ...),
- Un résumé de 2 pages en français et en anglais, le tout relu et corrigé,
- Un CV et le portfolio « Draft » en français et en anglais ou bilingue en 1 exemplaire

• **JALON 2\_ commission d'alerte N°1 « validation soutenance » :**

- L'exposé du projet dans ses détails d'avancement et de l'échéancier de finalisation.
- « Final Vision & Mission Statement ».
- Terrain d'étude validé, feedback d'interview d'observation pour validation du projet.
- Un directeur de projet (experts extérieurs à Besign) : noms, fonctions et coordonnées.
- L'état d'avancement des carnets de voyage (carnet journalier d'observations, de réflexion, de prise de rendez-vous, de compte-rendu d'entretien ...).
- Une présentation de vos axes créatifs pour discussion et choix.
- Une cartographie de l'écosystème de votre projet.
- Un résumé de 2 pages en français et en anglais, le tout relu et corrigé.
- Un CV et le portfolio pré-finalisés en français et en anglais ou bilingue en 1 exemplaire.
- La commission remet à chaque candidat le plan du local dévolu à la soutenance avec ses circulations et ses encombrements. Les candidats ont à se répartir équitablement l'espace.

• **JALON 3\_ commission d'alerte N°2 « validation soutenance » :**

- Cartographie complète du projet, Validation et Test du Prototype > Terrain d'étude.
- Final Business Model Canvas.
- Idée finalisée et scénario d'usage.
- Un CV et le portfolio finalisés en français et en anglais ou bilingue en 1 exemplaire.
- présentation d'un plan et d'une maquette de présentation du stand conçu pour la soutenance et son positionnement dans le plan du local de soutenance.
- présentation des moyens logistiques et matériels envisagés (mobiliers, alimentation électrique, éclairage, ordinateur, etc.).

**- Nota : composition, rôle, modalité et des commissions d'alerte**

La commission est composée du directeur de BESIGN School, du responsable institutionnel du diplôme, et d'enseignants en charge du suivi des diplômes.

Elle permet d'attirer l'attention du candidat sur les points obscurs ou imprécis du travail engagé, sur la fluidité, l'aisance à la prise de parole en public, sur la pertinence des arguments.

Le candidat expose pendant dix minutes, il est questionné et conseillé pendant vingt minutes.

Lorsqu'un ou des éléments requis font défaut, l'étudiant dispose de six jours francs pour pallier ses manques.

• **SOUTENANCE du Diplôme** : (Fin avril)

**-Semaine de la soutenance :**

- Installation des éléments de présentation (planches, dessins originaux, maquette, ...) impérativement effectuée par chaque étudiant (pose de la structure du stand et mise en place des planches et des maquettes). Chaque candidat est assisté par des étudiants de quatrième année.
- Les dispositifs de présentation retenus ne peuvent en aucun cas générer des dégradations des locaux où la soutenance et l'exposition ont lieu.
- Des caisses à maquettes auront été construites en amont de la soutenance et de l'exposition pour les préserver postérieurement.
- Préparation de la version numérique du projet pour archivage et communication. :
- Ultimes répétitions des oraux de soutenances individuelles devant les membres de la commission d'alerte et les étudiants disponibles. Réaménagement ponctuel des stands en fonction des conclusions des répétitions.
- La version numérique du projet est nécessairement déposée ce jour sur le serveur de Besign, identifiable par le nom du candidat, le nom du projet, la date de soutenance. Les jurys sont alertés du non-respect de cette consigne quand ils délibèrent, ce qui peut avoir des conséquences fâcheuses pour cause de non-fiabilité, d'amateurisme, ou d'inorganisation.
- Levée du secret relatif :
  - a) à la composition des 3 jurys : nom, profession, et attribution (président), recevant soit 5, soit 6 candidats ;
  - b) au tirage au sort de l'ordre de passage et de l'affectation à chacun des jurys.

**- Jour de la soutenance devant les jurys**

- La présence du directeur de mémoire et de projet est nécessaire ;
- Le candidat dispose de vingt minutes pour présenter son travail, pendant lesquelles le jury est invité à ne pas l'interrompre.
- Ensuite, le jury intervient et/ou questionne le candidat pendant trente minutes.
- Les passations ont lieu d'heure en heure.
- La proclamation des résultats des soutenances par les présidents a lieu en fin de journée ;
- **- Nota : même avec un résultat de soutenance positif, l'acquisition du diplôme n'est pas encore effective !**

Il reste encore un certain nombre de prestations à valider, (stage diplômant et le rapport de stage notamment) qui contribuent à démontrer le professionnalisme de chaque candidat. Dans la cadre de l'alternance, le bénéficiaire validera son année à la fin de sa période d'alternance avec l'entreprise ainsi qu'au rendu de son rapport d'alternance.

- Journée professionnelle : la présence de chaque candidat est obligatoire : cartes de visite, et C.V. doivent être disponibles.

- Journée porte ouverte : la présence de chaque candidat est obligatoire : cartes de visite, et C.V. doivent être disponibles.

- A partir de 16h démontage de l'exposition encadré par les candidats. Les maquettes sont obligatoirement rangées et protégées dans leur caisse identifiables (nom du candidat, nom du projet, date).

**Nota :** les maquettes doivent restées disponibles pendant une durée d'un an minimum après l'obtention du diplôme, pour expositions lors de manifestations ou salons.

- Jusqu'à début juillet : début du stage, la convention tripartite ayant été signée par chacune des trois parties.
- Fin décembre au plus tard : Fin du stage (ou de l'alternance) et rédaction du rapport du stage qui est une épreuve qualifiante pour l'obtention du diplôme s'il est avalisé par le lieu de stage et par la direction de Besign School (dans sa forme et dans son contenu – 30 pages minimum : description de l'entreprise, description des postes occupés, évocation des projets dans le respect des clauses de confidentialités, évaluation des acquisitions, découvertes, etc.).
- Année suivante : cérémonie de remise des diplômes.

### **Règlement intérieur :**

#### *Respect et collaboration :*

Les participants doivent traiter tous les membres du programme avec respect et courtoisie.  
La collaboration et le partage d'idées sont encouragés dans un esprit d'inclusion.

#### *Présence et participation :*

Les participants sont tenus d'assister régulièrement aux sessions et d'y participer activement.  
La ponctualité est essentielle à un environnement d'apprentissage efficace.  
L'enseignant fait l'appel sur l'application Classe 365 ainsi que sur la feuille d'émargement papier.  
En cas d'absence le logiciel envoie automatiquement un mail au stagiaire.  
Si la personne ne se présente pas 1h après le début de la formation, elle sera contactée par un membre de l'équipe pédagogique par téléphone.  
Si aucun retour n'est donné par le stagiaire à la fin de la journée, l'équipe pédagogique tente de le rappeler pour essayer de comprendre le motif d'absence et si possible de reporter la session non suivie.  
Dans le cas où aucune réponse n'est donnée par le stagiaire, le financeur de la formation sera informé.

#### *Confidentialité :*

Les informations échangées pendant le programme, y compris les discussions de groupe, doivent être considérées comme confidentielles.  
Le respect de la vie privée des autres participants est essentiel.

#### *Utilisation responsable des ressources :*

Les participants doivent utiliser de manière responsable les ressources mises à leur disposition, y compris le matériel de cours et les outils en ligne.  
Toute utilisation abusive des ressources du programme est strictement interdite.

#### *Intégrité académique :*

La tricherie, le plagiat et toute autre forme de fraude académique sont inacceptables.  
Les participants doivent citer correctement toute source d'information externe utilisée dans leur travail.

#### *Communication respectueuse :*

La communication entre les participants doit être respectueuse et constructive.  
Les commentaires critiques doivent être formulés de manière constructive.

#### *Diversité et inclusion :*

Le programme promeut un environnement inclusif qui valorise la diversité sous toutes ses formes.  
Les commentaires ou comportements discriminatoires ne sont pas tolérés.

#### *Utilisation appropriée de la technologie :*

Les participants doivent utiliser les outils technologiques de manière responsable et éthique.  
Toute forme de cyberharcèlement est strictement interdite.

*Respect des droits d'auteur :*

Les participants doivent respecter les droits d'auteur et ne pas partager de matériel protégé par des droits d'auteur de manière non autorisée.

*Signalement des problèmes :*

Les participants sont encouragés à signaler à l'équipe du programme tout comportement inapproprié ou toute violation du code de conduite.

Les rapports seront traités de manière confidentielle.

*Sanctions en cas de violation du code de conduite :*

Les violations du code de conduite peuvent entraîner des sanctions, y compris la suspension ou l'exclusion du programme.

*Révision du code de conduite :*

Le présent code de conduite peut être révisé périodiquement. Les participants seront informés de tout changement.

En participant au programme de formation en alternance de BESIGN SCHOOL vous acceptez de respecter ce code de conduite. Le non-respect de ce code peut entraîner des sanctions, conformément aux politiques du programme.

*Procédure concernant les stagiaires en situation d'handicap :*

BESIGN School se prémunie, lors du premier entretien avec le bénéficiaire de l'alternance, de la potentielle situation d'handicap que celui-ci peut rencontrer. Dans ce cas tout sera prévu en amont de la formation pour que celle-ci se passe dans des conditions optimales pour le formateur et le stagiaire.

Dans le cas où une situation d'handicap nécessite un accompagnement de la part de l'organisme de formation ou une situation non prévue, il est nécessaire de consulter notre référente handicap : Amandine Juglaret, afin qu'elle puisse mobiliser tout partenaire potentiel et compétent.

Toutes les informations nécessaires et connues au préalable concernant les situations d'handicap seront communiquées aux intéressés par mail.

**Propriété intellectuelle :**

- a. Tous les supports de cours et les droits de propriété intellectuelle restent la propriété de BESIGN The Sustainable Design School.
- b. Les participants ne peuvent utiliser les connaissances acquises qu'à des fins personnelles et non commerciales.

**Protection de la vie privée et des données :**

- a. Les données des participants seront traitées conformément à la politique de confidentialité de BESIGN The Sustainable Design School.
- b. Des outils ou plateformes tiers peuvent être utilisés et les participants sont invités à prendre connaissance de leur politique de confidentialité.

**Droit et Devoirs en tant qu'apprentis et salariés :**

Droits en tant que salarié :

- Vous percevez une rémunération ;
- Vous bénéficiez d'une couverture sociale : vous êtes affilié au régime de protection sociale dont dépend votre employeur, vous bénéficiez des congés maladie et de maternité/paternité... ;
- Vous avez droit aux congés payés : soit 5 semaines par an auxquelles s'ajoutent 5 jours de congés supplémentaires pour préparer les examens ;
- Vous avez droit à une période probatoire de 45 jours au moment de votre embauche lors de laquelle vous pouvez rompre votre contrat sans motif ;
- Vous pouvez participer aux élections professionnelles de l'entreprise (si vous remplissez les conditions d'électorat et d'éligibilité).

Votre statut d'apprenti vous donne droit à :

Une carte nationale d'apprenti (ou carte étudiant) qui donne accès à de nombreux avantages et réductions ;  
Une exonération d'impôts sur le revenu si votre salaire ne dépasse pas le Smic annuel.

Devoirs En tant qu'apprenti, vous vous engagez à :

- Assister aux cours dispensés au sein de votre organisme de formation ;
- Être présent chez votre employeur et à respecter les horaires de travail qui figurent dans votre contrat ;
- Effectuer les travaux qui vous sont confiés par votre employeur ;
- Respecter les règlements intérieurs, les consignes et le matériel, au sein de l'organisme de formation comme chez votre employeur ;
- Vous présenter aux examens ;
- Transmettre les justificatifs nécessaires en cas d'absence.

**Règles applicables en matière de santé et sécurité en milieu professionnel (voir annexe 1)**

**Responsabilités :**

- a. Tant BESIGN The Sustainable Design School que les participants exercent des responsabilités précises, décrites dans les lignes directrices du programme.
- b. La participation régulière et l'accomplissement des tâches dans les délais impartis relèvent de la responsabilité des participants.

**Évaluation et certification :**

- a. Les méthodes d'évaluation et les critères de certification sont détaillés dans la documentation du programme.
- b. La réussite du programme est subordonnée au respect des exigences spécifiées.

**Modifications et annulations :**

- a. BESIGN The Sustainable Design School se réserve le droit de modifier le calendrier et le contenu du programme, moyennant une notification préalable aux participants.
- b. En cas d'annulation du programme, BESIGN The Sustainable Design School communiquera la procédure à suivre pour les remboursements ou les solutions de remplacement.  
Pour rappel, des sanctions financières peuvent être engagées par l'organisme financeur (sauf cas de force majeure).
- c. En cas d'abandon BESIGN School contactera le stagiaire afin d'en connaître les causes et, si possible, intégrer les remarques au processus d'amélioration continue.
- d. Annulation : Si l'annulation intervient 7 jours avant le début de la formation aucune pénalité financière ne sera appliquée, au-delà des 7 jours avant le début de la formation, un tiers de la somme totale sera conservée par l'organisme de formation et enfin si l'annulation est demandée après le début de la formation, celle est due en intégralité. (Sauf cas de force majeure).

**Règlement des litiges :**

En cas de litige l'organisme mettra en place un conseil en interne afin de traiter les éventuelles difficultés, réclamation, aléas, rencontrés par les parties prenantes et décidera de la meilleure méthode de résolution [médiation/arbitrage/action en justice].

**En cas d'interruption de formation :**

BESIGN School s'engage à convoquer une réunion avec l'apprenti pour connaître les causes éventuelles de ce choix d'interruption et si possible, aider et permettre à l'apprenti de revenir sur sa décision et de l'aider à rattraper son éventuel retard ou absences en entreprise.

Si l'interruption est choisie définitivement BESIGN School s'engage à ouvrir son réseau socio-économique à l'apprenti pour l'aider à trouver un nouveau projet professionnel ou de le mettre en relation avec l'université côte d'Azur afin de

l'aider à se réorienter dans un autre projet d'études.

Dans tous les cas l'interruption de formation servira l'amélioration continue de la formation et la recherches de solutions équivalentes.

**En cas de rupture de contrat :**

BESIGN School s'engage à permettre à l'apprenti de poursuivre durant 6 mois la formation et de l'aide à la recherche active d'une nouvelle entreprise en sollicitant directement son réseau socio-économique et son club des entrepreneurs

Dans tous les cas la rupture de contrat servira l'amélioration continue de la formation et la recherches de solutions équivalentes.

**Fin de la participation :**

BESIGN The Sustainable Design School peut mettre fin à la participation d'un participant dans les conditions spécifiées dans les lignes directrices du programme.

**Retour d'information et amélioration :**

a. Les participants sont encouragés à fournir un retour d'information en vue de l'amélioration continue du programme via les fiches distribuées en fin de formation (suite au rendu du rapport d'alternance ou de stage) pour une évaluation à chaud ainsi qu'après quelques semaines suivant la formation pour une évaluation à froid.

b. L'ensemble des parties prenantes recevront une fiche d'évaluation adéquate par mail lors de l'envoi de l'évaluation à froid du bénéficiaire. (Si l'une des parties prenantes ne renvoie pas sa fiche d'évaluation, un mail de relance lui sera envoyé 2 semaines après la date du premier envoi).

c. Le processus d'amélioration continue consiste à traiter l'ensemble des retours des bénéficiaires, entreprises, sous-traitants et /ou organismes financeurs lors d'une réunion mensuelle de bilan intégrant l'ensemble de l'encadrement pédagogique. Celle-ci a pour but de traiter l'ensemble des retours des parties prenantes aux formations continues afin d'engager un processus d'amélioration continue ainsi que la mise en place de solutions face aux potentiels litiges. Une réunion extraordinaire peut avoir lieu dans des cas précis nécessitant une prise de décision rapide. (Cf. Règlement des litiges)

**Protocole d'accompagnement des apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel :**

En tant que CFA, nous veillons à permettre à nos apprentis qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés d'ordre social et matériel de s'exprimer sur celles-ci, et ce, directement auprès de leurs interlocuteurs directs : Amandine Juglaret ([amandine.juglaret@besignschool.com](mailto:amandine.juglaret@besignschool.com)) et Aurélie Cloitre ([Aurelie.cloitre@besignschool.com](mailto:Aurelie.cloitre@besignschool.com))

Le Directeur du CFA est systématiquement informé de l'existence de telles difficultés, lorsque celles-ci sont déjà survenues, afin de permettre auxdits apprentis de trouver des solutions, notamment grâce aux mesures mises en place au niveau du service public de l'emploi, en particulier les missions locales. L'objectif de notre CFA qui est d'accompagner chaque apprenti concerné par de telles difficultés pour les aider à accéder ou à retrouver une autonomie et/ou un équilibre personnel(s) et social(s).

Le responsable administratif formation veille en permanence, au travers des contacts individualisés avec les apprentis, à être à l'écoute de leurs éventuelles remontées de difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion auxquelles ils peuvent être confrontés. Ils les mettent en contact ou établissent eux même des contacts avec les institutions du service public de la mission locale dans le territoire dans lequel l'apprenti est domicilié, voire la mission locale du lieu d'établissement de notre CFA et de l'entreprise. Ils analysent avec l'apprenti les causes qui peuvent altérer les chances d'exécuter de façon satisfaisante le contrat d'apprentissage, et le cycle de formation qui lui est associé, qui peuvent être notamment les problèmes de santé, les troubles familiaux, la précarité économique, le surendettement, l'isolement social, le logement, le handicap, et/ou la mobilité. Et mettent en place, suite à la validation avec la direction du CFA, les actions et moyens adaptés pour y faire face.

Par exemple : - La présence d'une personne externe, sur demande, qui gère l'interface avec les services publics pour venir aider les apprentis étrangers à résoudre les problèmes liés à leurs dossiers administratifs (Via l'Université côte d'azur)

. - La désignation d'une personne chargée de gérer les difficultés de logement auxquelles peuvent être confrontés les apprentis. (Via la FACE06)

- La mise en contact avec notre partenaire bancaire pour résoudre les difficultés de remboursement/financement des apprentis. (Via notre partenaire bancaire BNP Paribas)

- L'établissement d'un contact avec une association pour apporter des repas aux apprentis. (Via la FACE06)

**Informations de contact :**

a. Pour toute demande de renseignements, d'assistance et de règlement des litiges, veuillez contacter BESIGN The Sustainable Design School à l'adresse suivante : [contact@besignschool.com](mailto:contact@besignschool.com).

**Date d'entrée en vigueur et mises à jour :**

a. Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 10/07/2024.

b. BESIGN The Sustainable Design School se réserve le droit de mettre à jour les conditions générales, moyennant notification aux participants.

**17. Clause de non-responsabilité juridique :**

a. La participation au programme se fait aux risques et périls du participant. BESIGN The Sustainable Design School n'est pas responsable des pertes, dommages ou blessures.

En s'inscrivant au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de BESIGN The Sustainable Design School, les participants acceptent de se conformer à ces conditions.

« Lu et approuvé » suivi du Prénom/Nom de la date et de la signature de de l'étudiant :

## **Annexe 1 : Les règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel**

En tant qu'apprenti, vous travaillez dans un environnement professionnel qui peut comporter des risques pour votre santé et votre sécurité. Il est important que vous compreniez les règles applicables en matière de santé et de sécurité pour que vous puissiez travailler en toute sécurité. Voici un aperçu des règles de santé et de sécurité en milieu professionnel pour les apprentis en France :

### **La formation en matière de sécurité :**

Avant de commencer votre travail, vous devez recevoir une formation sur les risques liés à votre travail et sur les mesures de sécurité à prendre pour les éviter. Cette formation est obligatoire et doit être organisée par le centre de formation professionnelle et/ou l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

### **Les équipements de protection individuelle :**

Vous devez porter les équipements de protection individuelle (EPI) qui vous sont fournis par l'entreprise. Ces équipements peuvent inclure des chaussures de sécurité, des casques, des gants, des masques, etc. Le port de ces équipements est obligatoire pour votre sécurité.

### **Les consignes de sécurité :**

Vous devez respecter les consignes de sécurité de l'entreprise et suivre les procédures en cas d'urgence. Ces consignes peuvent inclure des instructions sur l'utilisation des machines, la manipulation de substances dangereuses, la manipulation de charges lourdes, etc.

### **La signalisation de sécurité :**

L'entreprise doit signaler les zones de danger avec des panneaux de signalisation. Vous devez être attentif à ces panneaux et les respecter.

### **Les procédures d'urgence :**

L'entreprise doit mettre en place des procédures d'urgence en cas d'incendie, d'accident ou de tout autre événement mettant en danger la santé et la sécurité des travailleurs. Vous devez connaître ces procédures et savoir quoi faire en cas d'urgence.

### **Le signalement des incidents et des accidents :**

Vous devez signaler tout incident ou accident à votre superviseur immédiatement. Il est important que vous signaliez tout incident, même s'il semble mineur, pour éviter que la situation ne s'aggrave.

### **Les inspections de sécurité :**

L'entreprise peut effectuer des inspections de sécurité régulières pour détecter les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Vous devez coopérer avec ces inspections et signaler tout problème ou risque de votre côté.

## **DROITS ET DEVOIRS DE L'EMPLOYEUR ET DU SALARIÉ**

### **L'EMPLOYEUR**

- **Art L4121-1** : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement.
- **Art R4141-2** : L'employeur informe, lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire, les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun.

### **LE SALARIÉ**

- **Art L4122-1** : Chaque travailleur doit prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou omissions au travail.

## **LES INTERLOCUTEURS SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL**

### **INTERLOCUTEURS INTERNES À L'ENTREPRISE**

- **Le Comité Social et Economique (CSE)** : Obligatoire à partir de 11 salariés, le CSE a des attributions en matière de santé, de sécurité des conditions de travail, d'activités sociales et culturelles. Il assure l'expression collective des salariés.
- **Le responsable sécurité** : Il est présent en fonction de la taille de l'entreprise. Son rôle est d'assister et d'aider

l'employeur à la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels.

- **Infirmier(e) de santé au travail** : Obligatoire à partir de 200 salariés dans l'industrie et 500 dans le tertiaire, il assure le suivi de la santé des salariés et participe à la politique de prévention de l'entreprise.
- **Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** : Salarié formé pour intervenir en cas d'accident du travail ou d'un malaise, il est aussi un acteur de prévention.

#### INTERLOCUTEURS EXTERNES À L'ENTREPRISE

- Le service de santé au travail : La médecine du travail intervient auprès des salariés pour prévenir toute altération de leur santé dans l'exercice de leur activité professionnelle. Une visite à l'embauche puis des visites régulières permettent de maintenir l'aptitude du salarié à son poste
- L'inspection du travail : Elle informe, conseille et contrôle l'application des règles du droit du travail au sein des entreprises.

#### LES ATTEINTES A LA SANTE EN MILIEU PROFESSIONNEL

- **Accident de trajet** : (Art L411-2 du code de la sécurité sociale) : Il peut se produire lors des trajets aller ou retour entre : le lieu de travail et le lieu du domicile, le lieu de travail et le restaurant, la cantine ou tout autre lieu où le salarié prend ses repas. Le domicile inclut la résidence principale, la résidence secondaire ou un lieu fréquenté de façon habituelle pour des motifs familiaux. L'itinéraire doit être le plus direct possible, mais peut inclure de brefs arrêts liés aux nécessités de la vie courante (covoiturage régulier, enfants à déposer à l'école, etc.).
- **Accident du travail** : (Art L411-1 du code de la sécurité sociale) : Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.
- **Maladie professionnelle** : (Art L411-1 du code de la sécurité sociale) : Une maladie est dite « professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition habituelle d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

#### LES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES DANS L'ENTREPRISE

Les risques au sein d'une entreprise sont multiples. Certains nécessitent une information, une formation ou une habilitation de la part de l'employeur.

- **Le risque d'incendie** : tout commencement d'incendie doit être combattu. Des essais et des exercices permettent aux travailleurs de reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale et de se servir des moyens de premiers secours. Pour répondre à ces obligations l'entreprise forme des personnes chargées de la mise en œuvre des extincteurs et de l'évacuation.
- **Le risque électrique** : les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs compétents et donc formés, notamment s'il y a un besoin de pénétrer dans un local électrique, de réarmer un disjoncteur suite à une coupure de courant ou de changer une ampoule avec un risque de contact direct. L'employeur délivre aux personnes reconnues compétentes une habilitation électrique.
- **Le travail en hauteur** : il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds sur son poste de travail sauf en cas d'impossibilité technique de recourir à un autre équipement et s'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif. Dans certains cas une formation est requise.
- **L'utilisation d'engins mobiles** : la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et une autorisation de conduite.
- **Les risques liés à la manutention** : les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles bénéficient d'une information sur les risques qu'ils encourent et d'une formation en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique et/ou gestes et postures, adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces manutentions.